

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par

M. Falorni, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de
Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,
M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.